



PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DE L'ÉNERGIE

ENGAGEMENTS POLITIQUES

VISION

La politique et le développement durable à Bellevue

La commune de Bellevue, labellisée Cité de l'énergie depuis 2006¹, se caractérise par une volonté formalisée de développer sa politique énergétique à moyen et long terme, en cohérence avec la Conception générale de l'énergie (CGE) du Canton et le programme SuisseEnergie de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

« Bellevue : ensemble pour en engagement durable »

PRINCIPES DIRECTEURS

La politique de planification territoriale de Bellevue est basée sur la communication entre tous les acteurs de la vie communale et leur participation au Développement durable. La commune se veut disponible et impliquée et se base sur des principes d'efficacité, d'exemplarité et de durabilité énergétique.

Ainsi, la Commune s'engage à :

- Réduire au maximum les impacts environnementaux et climatiques, notamment par une réduction des émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre.
- Augmenter l'efficacité énergétique de ses installations par des mesures concrètes et exemplaires dans ses domaines d'influence (assainissement et optimisation) et à motiver la population et les entreprises à prendre conscience de la question énergétique.
- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables par une augmentation de leur utilisation dans ses installations ainsi que par des actions d'information, de sensibilisation, d'échange et d'implication de la population et des entreprises de son territoire.
- Assurer, dans le cadre de démarches participatives et de processus de concertation, un lien de partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (représentants de la société civile), régionaux et cantonaux (services de l'Etat).

Innovatrice, la commune de Bellevue a modifié le règlement de son Conseil municipal le 10 novembre 2009 afin d'institutionnaliser une charte du Développement durable (DD) rédigée par les membres du Groupe de travail du DD et de créer un Comité de Pilotage et un Groupe du DD. Avec ces nouvelles entités, Bellevue adopte une démarche transversale qui se veut proche de la vie communale. En effet, afin de permettre d'entendre et d'intégrer les demandes à tous les échelons, de diffuser et de discuter des propositions, ceci dans un souci d'efficacité et d'équité, le Comité de pilotage et le Groupe du DD sont constitués de membres représentatifs à tous les niveaux, sans oublier d'intégrer des intervenants externes selon l'ordre du jour (population, expert ou autre).

¹ Et qui a été réauditée avec succès tous les 4 ans depuis.



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

En cohérence avec la **politique climatique cantonale et suisse**, la commune de Bellevue **s'engage sur le chemin de la réduction des émissions de CO₂, pour que, jusqu'en 2030, la société à 2'000 Watts/hab puisse être atteinte**. Pour cela, elle s'engage à:

- Réduire de 20% les émissions CO₂ en 2030 par rapport à 2011.
- Atteindre 35% d'énergie renouvelable dans la consommation globale en 2030

STRATEGIES ET ENGAGEMENTS

Ressources renouvelables disponibles

Les principales pistes vers l'utilisation intensive et immédiate (court terme) des énergies renouvelables locales sont les champs de sondes géothermiques, le solaire et les PACs. A moyen terme, les ressources à valoriser sont celles des infrastructures existantes et GeniLac®.

Intégration de la route de Lausanne et des CAD existants dans le développement des réseaux

La commune de Bellevue souhaite profiter du développement de GeniLac® et parallèlement remettre en exploitation la station de pompage au Port Saladin pour alimenter les bâtiments de la rue de Lausanne et y raccorder les CAD existants. Le projet est en cours en étroite collaboration avec les SIG.

Réduction des consommations d'électricité

Les besoins en électricité sont plus importants que le potentiel de production locale (solaire photovoltaïque). En outre, le report de consommations de combustibles fossiles en consommations électriques (utilisation de PAC pour le chauffage) n'ira pas dans le sens d'une amélioration de la situation. La commune doit donc agir pour réduire ses consommations électriques.

Encouragement des installations solaires photovoltaïques

Les installations de solaire photovoltaïque doivent être encouragées et parallèlement, favoriser un approvisionnement en éco-électricité (Offre Vitale Vert des SIG), ce qui permettra également de contribuer au développement de la production d'électricité solaire sur le canton, d'alimenter un fonds destiné à la revalorisation écologique et d'encourager la recherche dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables.

STRATEGIES SECTORIELLES – CONCEPTS ENERGETIQUES

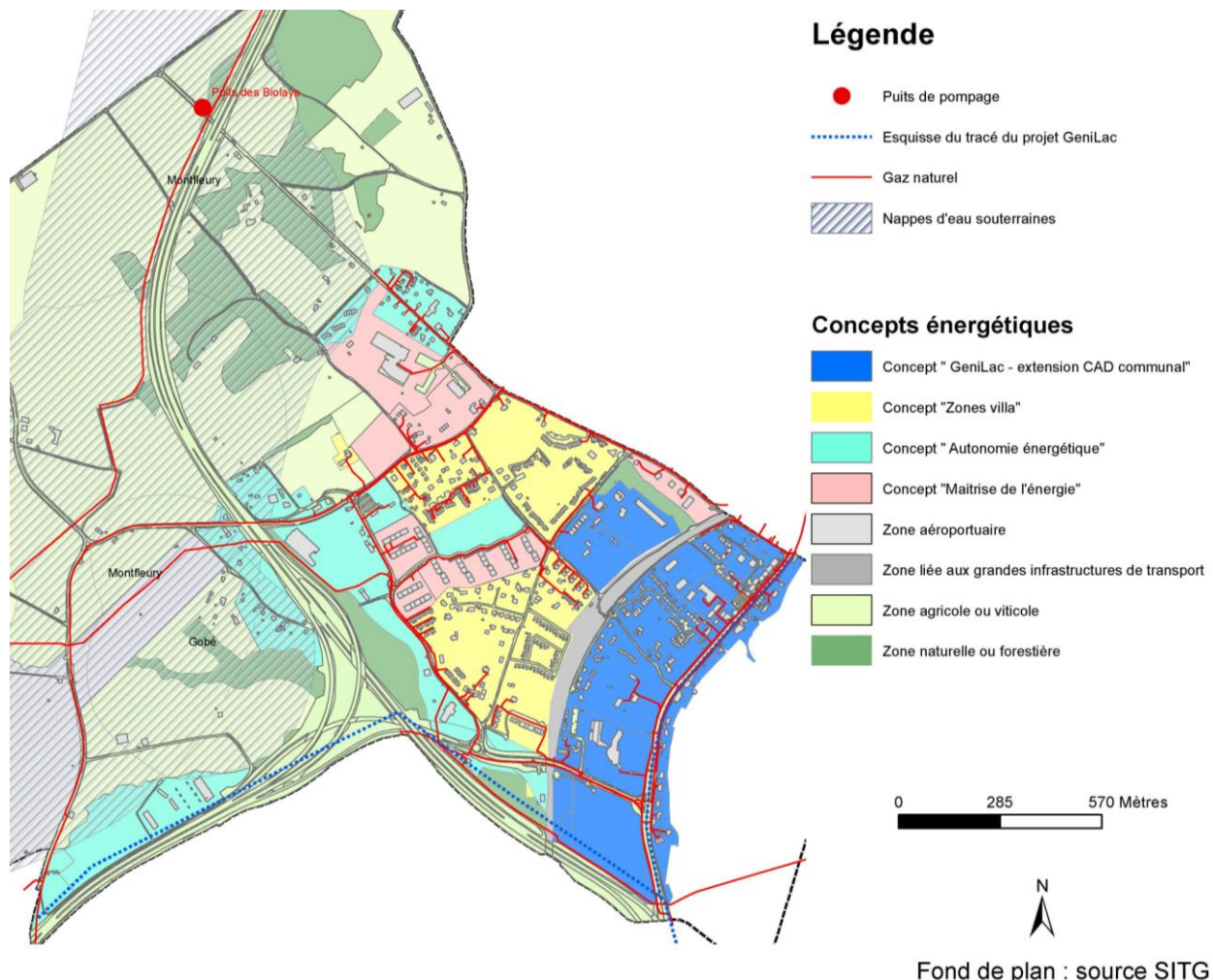
Le développement de concepts énergétiques est issu de l'identification des opportunités et contraintes résultant de la superposition des cartes de demandes, de ressources et du phasage. Il découle de cette analyse une carte d'orientation synthétique.

Les concepts proposés sont nommés ainsi :

- Concept "maîtrise de l'énergie"
- Concept "Pompage de l'eau du lac - extension CAD communal"
- Concept "autonomie énergétique"
- Concept "zone villas"



Chaque concept étudié est présenté dans le chapitre 6 du plan directeur des énergies (PDEn). La mise en œuvre des concepts est décrite sous la forme de mesures ou de plan d'actions qui font ressortir les options stratégiques pour chaque zone. La Commune pourra s'approprier le plan d'actions proposé et pourra développer chaque action en fonction de ses priorités et de ses moyens.



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POUR 2020

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire communal, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal (habitants, commerces, entreprises, gérances, etc.). L'enjeu majeur pour la commune consiste ici à influencer, dans la mesure du possible, leurs décisions de consommation et motiver les changements de comportements. Étant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées ci-dessous ont une valeur indicative et montrent une direction souhaitée par la commune.

Aménagement du territoire

- Le Plan Directeur des Energies comme outil de planification et de suivi
- Influencer, appuyer, exiger certains critères tels que énergie, mobilité, déchets, dans le cadre des PLQ et des autorisations de construire.
- Intégrer systématiquement dans les préavis et lors d'entretiens avec des architectes des recommandations offrant des solutions de construction durables



Bâtiments

Par le biais d'informations et en montrant l'exemplarité, influencer le comportement des habitants pour :

- Construire et assainir de manière exemplaire, au-delà des normes actuelles, soit MINERGE P et/ou ECO (informer sur bases légales, conseils, etc.)
- Augmenter le recours aux Energies Renouvelables (chaleur et électricité)
- Promouvoir une utilisation efficace de l'eau

Bâtiments communaux (compétences propres de la commune)

- Etablissement d'un plan d'assainissement à moyen et long terme

Chaleur

- Exiger des standards de construction exemplaires (MINERGIE P et/ou ECO)
- Posséder 50% des bâtiments en catégorie A de Display
- Réduire de 10% les consommations d'énergies fossiles par rapport à la date de mise en place du processus Cité de l'énergie initiée en 2005 (améliorer l'efficacité des bâtiments/éclairage et/ou changer d'énergie)

Electricité

- Stabiliser la consommation d'électricité au niveau de 2009 (sous réserve de modification du parc immobilier)
- Couvrir 100% des consommations par des ER

Mobilité

Par l'amélioration des offres, des aménagements et de la communication :

- Améliorer la desserte des trains, des bus et des liaisons lacustres en fonction des développements futurs
- Inciter la population à une complémentarité des modes de transport (pied, vélo, TPG, CFF, co-voiturage, etc.)

Communication

- Afficher davantage le statut de Cité de l'énergie de la commune
- Obtenir le label Gold à l'horizon 2022
- Impliquer les entreprises et la population dans une démarche de type Agenda 21 communal.

PLAN D'ACTION

Voir annexe PDEn